Compte rendu de lecture : extrait 1 (pages 2 à 5)

Tenir sa langue : quel est le sens de ce titre ?

C'est un titre **polysémique** (= qui a plusieurs sens), explique l'autrice, Polina Panassenko, dans son interview :

Premier sens : **se taire** (tenir sa langue = ne pas dire quelque chose qu'il vaut mieux cacher)

Second sens : **se tenir en équilibre** entre deux langues, ne pas **trahir** le russe mais apprendre la nouvelle langue, le français. Ne pas oublier sa langue maternelle, surtout.

Le **prénom de la narratrice est au centre de ce roman** car il constitue un point de passage d'une langue à l'autre : elle dit qu'elle a donné le même prénom qu'elle **à sa narratrice** (il s'agit donc d'un roman plutôt que d'une autobiographie)

Partie 1 : Ligne 1 à 21 :

Sur le chemin du tribunal, dans le métro, Polina/Pauline se projette dans son procès au tribunal administratif et se renseigne sur les usages de **ce monde de la justice très codifié,** qu'elle approche pour la première fois. Elle apprend qu'il y a des conventions **pour nommer** les juges, comme « Votre honneur », « Madame le /la Juge » Cette question des usages la renvoie à une posture enfantine face à l'autorité (d'où le parallèle avec la politesse exigée par les parents (ligne 8 à 10)

Partie 2 : une situation fondamentalement dissymétrique : la procureure parle, tranche, fait la morale, explique. Polina, elle, se tait. Tout au long du procès, elle est rappelée à l'ordre, moralisée et elle ne se permet pas de répondre car elle a peur de déraper. Elle tient donc sa langue.

Les répétitions montrent une parole de la procureure qui dit la loi, qui tranche, qui assène : « *Elle ne voit pas pourquoi* » **3 x** entre la ligne 40 et 45

La violence du refus opposé par la Procureure, qui représente l'état français, est contenue dans cette phrase dont il faut souligner l'ironie : **« Elle ne voit pas pourquoi on voudrait porter le prénom qu'on a reçu de ses parents plutôt que celui offert par la République. »**

Tout le scandale est là, dans cette antiphrase : le contraire serait pourtant évident. Comment ne pas comprendre que Polina veuille porter le prénom qui lui a été donné à la naissance par ses parents ?

Puis ***vous le savez bien,*** trois fois, entre la ligne 50 et la ligne 55. La Procureure 'fait la morale' à Polina, elle la rabaisse, sans lui laisser d'espace de parole.

Cette situation déclenche **un accès de violence chez Polina**, **en pensée seulement** (lignes 61 à 76) car elle se censure, elle 'tient sa langue'. Une parole violente qu'elle ne peut pas exprimer. D'où des pensées violentes, quasi ordurières (*baise linguistique*), puisque la parole est interdite et que la situation est vécue comme un terrible déni de liberté.

Il y a ici un jeu sur la polysémie du mot langue : le sens propre (l'organe) et figuré (l'idiome). De quoi cette procureure a -t-elle peur et au-delà, de quoi l'état français, qu'elle représente, a-t-il peur ? Pourquoi l'empêcher de reprendre un prénom qu'on lui a donné, qui a une valeur affective ?

C'est un thème très actuel dans la société française aujourd'hui : la peur du mélange, du métissage. La peur de l'autre étranger qui va altérer les bases d'une société, sa pureté raciale, ses valeurs, sa religion. Importance une fois de plus de la répétition : « *elle a peur* » répété trois fois.